

La fermeture du collège devant le tribunal

Les opposants à la fermeture du collège du Val-de-Vire ont contesté la décision devant le tribunal administratif de Caen.

Hier, deux audiences se tenaient devant le tribunal administratif de Caen, à la suite des recours déposés par le collectif « Non à la fermeture du collège du Val-de-Vire » et le syndicat Sud Éducation, contre la double sectorisation et la fusion des deux collèges publics de Vire Normandie. Le projet, voté par le Département du Calvados, le 12 décembre, suscite une vive contestation de la part d'enseignants, parents d'élèves et élus, depuis plusieurs mois.

« Un doute sérieux quant à la légalité de la décision »

Les avocats M^e Pauline Désert et M^e Cavelier (qui demandait aussi la suspension de la double sectorisation de collèges calvadosiens pour le syndicat Sud Éducation) invoquent « **un doute sérieux quant à la légalité de la décision** », prise à huis clos et contre l'avis défavorable du Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN).

Ils relèvent « **une erreur de droit** » de la part du Département « **motivé par une logique comptable et financière sous couvert de mixité sociale** ». Tous deux fustigent « **l'absence de concertation** », « **la non-préparation** » et le manque d'informations transmises aux élus pour « **voter en conscience** ».

« Un trouble à l'ordre public ayant forcé le huis clos »

Côté défense, M^e Florian Bourcellier rappelle la fronde des opposants dans l'hémicycle du conseil départemental au moment du vote, « **un trouble à l'ordre public ayant forcé le huis clos** », la proposition du Président Jean-Léonce Dupont de recevoir une délégation restée sans réponse, et la baisse continue des effectifs dans les établissements scolaires de la sous-préfecture viroise qui « **va s'accroître** ».

Le tribunal rendra sa décision de suspendre ou non la délibération d'ici quelques jours. Dans l'affirmative, l'affaire devrait être jugée collégalement en fin d'année par le tribunal administratif.

Laurence PLAINFOSSÉ.